



## → Communiqué de presse

Mercredi 28 juillet 2010

### Bourse "Skoazell"

## Pour encourager les futurs professeurs à se former à l'enseignement bilingue français-breton

**Animée par la volonté de développer la langue bretonne, la Région Bretagne lançait, en 2009, la bourse Skoazell. Destiné à « épauler<sup>1</sup> » les futurs enseignants bilingues français-breton dans le financement de leurs études, ce dispositif est reconduit pour l'année 2010-2011. Un 2<sup>ème</sup> appel à candidatures est lancé (dépôts des dossiers avant le 20 août) et il y a des emplois à la clé !**

Avec cette aide individuelle à la formation de 500 € par mois destinée aux étudiants préparant les masters d'enseignement bilingue, la Région veut favoriser l'apprentissage et la transmission de la langue bretonne. L'objectif est de former des professeurs des écoles, collèges et lycées, qui soient en capacité **d'enseigner en langue bretonne**. Ce dispositif a également pour but d'assurer la continuité et le développement des trois filières d'enseignement bilingue (public, privé, immersif -Diwan-), alors qu'un certain nombre d'instituteurs et professeurs approchent de l'âge de la retraite.

En 2009, 31 bourses avaient été attribuées. Le Conseil régional espère en accorder le double cette année.

### Qui peut bénéficier des bourses Skoazell ?

La bourse Skoazell s'adresse aux étudiants qui :

- ont pour projet de devenir enseignant bilingue français-breton,
- ont un bon niveau en langue bretonne,
- et sont inscrits en master « enseignement bilingue » (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année) à l'université de **Rennes 2**, à l'IUFM de l'Université de Bretagne Occidentale (**UBO**) sur le site de Saint-Brieuc, à **Kelellenn** Quimper, au **CFP** des Universités Catholiques de l'Ouest (**UCO**) sur les sites de Brest, Vannes ou Guingamp.

### 500 € par mois pendant les deux années universitaires (20 mois)

Le montant de la bourse Skoazell équivaut à 500 € par mois pendant les deux années universitaires du Master (2 fois 10 mois), soit 10 000 € sur la durée totale du cursus.

Le versement de la bourse se fait en 3 fois pour chacune des deux années :

- 40% de la bourse (2 000 €) à la réception de l'attestation d'**entrée** en formation,
- 30% de la bourse (1 500 €) en **milieu** de formation après réception de l'attestation de présence,
- 30% restants (1 500 €) à la **fin de l'année universitaire** sur présentation d'une attestation de suivi de la formation, pour les Master 1, et d'un justificatif de présence au concours pour les Master 2.

## Yalc'had Skoazell

<sup>1</sup> Skoazell signifie « épauler » en breton

Conseil Régional de Bretagne

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - [presse@region-bretagne.fr](mailto:presse@region-bretagne.fr)

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Rose-Marie Louis - 02 99 27 97 76

[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

## Comment sont sélectionnés les candidats ?

Chaque candidat dépose, auprès du service « langues de Bretagne » du Conseil régional, son dossier comprenant un CV, une lettre de motivation expliquant le projet professionnel et le type d'enseignement bilingue auquel il se destine (public, privé, immersif -Diwan-), une lettre d'engagement, une copie du diplôme Bac+3, une attestation d'inscription en master et un RIB.

Un jury composé de représentants de la Région, du Rectorat et des centres de formation sélectionnera les candidats qui seront **auditionnés, en breton**, afin d'évaluer, notamment, leurs motivations.

Si la première session de sélection s'est achevée début juillet, **il est encore temps**, pour ceux qui le souhaitent, **de s'inscrire pour la seconde session** pour laquelle les auditions auront lieu le 31 août –les résultats seront connus avant le début de la formation-. Les boursiers devront alors signer leur convention d'engagement.

## Des engagements à respecter

En contrepartie de ce soutien, les bénéficiaires s'engagent, en signant la convention, à respecter plusieurs conditions :

- suivre la totalité du cursus de formation Master,
- s'inscrire et se présenter au concours de professeurs des écoles bilingues ou de professeurs des lycées et collèges bilingues et, en cas d'échec, à s'y présenter une seconde fois,
- à enseigner pendant au moins 5 ans dans une classe bilingue français-breton.

***En cas de rupture de son engagement, le bénéficiaire devra rembourser le montant d'aide perçue.***



### Bourse Skoazell 2010 : le calendrier de la session d'août

- Dès aujourd'hui : retrait des dossiers de candidature
- 20 août : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- 31 août : auditions
- 10 septembre : communication des résultats

**Informations et inscriptions sur *www.bretagne.fr***